



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

1/13
Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RACUMIN FOAM
UFI R3J0-W041-K00G-FU17
Code du produit (UVP) 80260997

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Rodenticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer Environmental Science
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Aérosols: Catégorie 1

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 1B

H360D Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

2/13
Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Coumatetralyl
- Alcool isotridécylrique-6-éthoxylé
- Butane
- Propane



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H360D Peut nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P391 Recueillir le produit répandu.
P405 Garder sous clef.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

3/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Récepteur sous pression, sous l'action de la chaleur augmentation de la pression interne avec danger d'éclatement.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

Coumatetralyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Générateur aérosol (AE)
Coumatetralyl 0,4 %

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

| Nom | No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No. | Classification | Conc. [%] |
|------------------------------------|--|---|-----------|
| | | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 | |
| Coumatetralyl | 5836-29-3 227-424-0 | Repr. 1B, H360D Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H300 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 1, H410 | 0,4 |
| Alcool isotridécylrique-6-éthoxylé | 69011-36-5 500-241-6 | Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318 | > 1 – < 3 |
| Propane | 74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21-xxxx | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas H220 | > 1 |
| Butane | 106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32-xxxx | Press. Gas Flam. Gas 1, H220 | > 1 |
| Glycérine | 56-81-5 200-289-5 01-2119471987-18-XXXX | Non classé | > 1 |

Information supplémentaire

| | | |
|---------------|-----------|---------------------------------------|
| Coumatetralyl | 5836-29-3 | Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic) |
| Coumatetralyl | 5836-29-3 | SCL: Repr. 1B; H360D: SCL >= 0,003 % |
| Coumatetralyl | 5836-29-3 | SCL: STOT RE 1; H372: SCL >= 1 % |
| Coumatetralyl | 5836-29-3 | SCL: STOT RE 2; H373: SCL 0,1 - < 1 % |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

4/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

| | |
|------------------------------|---|
| Conseils généraux | S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec la peau | Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. |
| Ingestion | Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Hémorragies internes et externes, choc éventuel Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s). |
|------------------|---|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|-------------------|---|
| Risques | En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique. |
| Traitement | Traiter de façon symptomatique. Antidote : Vitamine K1. Les cas d'empoisonnements sévères peuvent exiger de recourir aux mesures classiques telles l'administration de produits sanguins ou les transfusions sanguines. Le besoin et l'efficacité doivent être évalués selon l'INR. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Surveiller la numération globulaire. |

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

| | |
|-------------------|--|
| Appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. |
|-------------------|--|



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

5/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

| | |
|---|---|
| 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange | En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux. |
| 5.3 Conseils aux pompiers | |
| Équipements de protection particuliers des pompiers | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|--------------------|---|
| Précautions | Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner toute source d'ignition. |
|--------------------|---|

| | |
|--|--|
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines. |
|--|--|

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. |
|------------------------------|--|

| | |
|---------------------------------|--|
| Conseils supplémentaires | Vérifier également l'existence de procédures internes au site. |
|---------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| 6.4 Référence à d'autres rubriques | Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13. |
|---|--|

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger | Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |
|---|--|

| | |
|--|--|
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | Le produit est extrêmement inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le feu ou une chaleur intense peuvent |
|--|--|



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

6/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

| | |
|---|---|
| | entraîner la rupture de l'emballage. |
| Mesures d'hygiène | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | |
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux. |
| Précautions pour le stockage en commun | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. |
| Matériau approprié | Aluminium avec vernis à l'intérieur |
| 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) | Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique. |

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

| Composants | No.-CAS | Valeur limite d'exposition | m.à.j. | Base |
|-------------------------|-----------|---|---------|-----------|
| Coumatetralyl | 5836-29-3 | 0,01 mg/m ³ (TWA) | | OES BCS* |
| Glycérine (Aérosol.) | 56-81-5 | 10 mg/m ³ (VME) | 01 2008 | INRS (FR) |
| Butane | 106-97-8 | 1.900 mg/m ³ /800 ppm (VME) | 01 2008 | INRS (FR) |

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

7/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Un équipement de protection individuelle n'est normalement pas requis. Toutefois s'il y a un risque d'exposition non maîtrisé, les mesures suivantes sont applicables.

| | |
|----------------------|---|
| Type de matière | Caoutchouc nitrile |
| Taux de perméabilité | > 480 min |
| Épaisseur du gant | > 0,4 mm |
| Indice de protection | Classe 6 |
| Norme | Gants de protection conformes à EN 374. |

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------------------|---|
| Forme | aérosol |
| Couleur | bleu foncé |
| Odeur | faible, caractéristique |
| Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| pH | Non applicable, substance / du mélange est un gaz |
| Point/intervalle de fusion | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Inflammabilité | Donnée non disponible |
| Température d'auto- | Donnée non disponible |



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

8/13
Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

inflammabilité

| | |
|---|---|
| Énergie minimale d'ignition | Donnée non disponible |
| Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Densité relative | Donnée non disponible |
| Densité | env. 0,95 g/cm ³ (20 °C) |
| Hydrosolubilité | miscible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | Coumatetralyl: log Pow: 1,5 (20 °C) (pH 7) |
| Viscosité, dynamique | Donnée non disponible |
| Viscosité, cinématique | Donnée non disponible |
| Propriétés comburantes | Donnée non disponible |
| Explosivité | Donnée non disponible |
| 9.2 Autres informations | Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité. |

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|---|
| 10.1 Réactivité | Stable dans des conditions normales. |
| 10.2 Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. |
| 10.4 Conditions à éviter | Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| 10.5 Matières incompatibles | Stocker dans l'emballage d'origine. |
| 10.6 Produits de décomposition dangereux | Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale. |



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

9/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë par voie orale | ETA (Mélange) (Rat) > 2.000 mg/kg Estimation de la toxicité aiguë Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation | ETA (Mélange) (Rat) > 5,0 mg/l Estimation de la toxicité aiguë Méthode de calcul |
| Toxicité cutanée aiguë | ETA (Mélange) (Rat) 5.000 mg/kg Méthode de calcul |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Pas d'irritation de la peau (Lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Irritant pour les yeux. (Lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires. |

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Coumatetralyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Coumatetralyl : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une inhibition de la coagulation sanguine pouvant provoquer l'apparition d'un syndrome hémorragique. Les effets toxiques de la substance Coumatetralyl sont provoqués par : les propriétés des antivitames K.

Evaluation de la mutagénèse

Coumatetralyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Coumatetralyl : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Coumatetralyl : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Coumatetralyl: Peut nuire au fœtus.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

10/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

Toxicité chronique pour les poissons Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
NOEC: 5 µg/l
Durée d'exposition: 21 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) > 14 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes aquatiques CI50 (Desmodemus subspicatus (algues vertes)) > 18 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Coumatetralyl: < 60 %,
Difficilement biodégradable.

Koc Coumatetralyl: Koc: 258

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Coumatetralyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 11,4
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Coumatetralyl: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Coumatetralyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

11/13
Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

| | |
|---------------------------------------|---|
| Produit | Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération. |
| Emballages contaminés | Avant élimination s'assurer que le récipient de l'aérosol est complètement vide. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. |
| Code d'élimination des déchets | 16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses |

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | 1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON APPLICABLE |
| 14.5 Marque dangereux pour l'environnement | NON |
| Code danger | NON APPLICABLE |
| Code tunnel | D |

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

| | |
|--|----------------|
| 14.1 Numéro ONU | 1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | AEROSOLS |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON APPLICABLE |
| 14.5 Polluant marin | NON |

IATA

| | |
|--|---------------------|
| 14.1 Numéro ONU | 1950 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | AEROSOLS, FLAMMABLE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 2.1 |
| 14.4 Groupe d'emballage | NON APPLICABLE |



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

12/13

Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

14.5 Marque dangereux pour l'environnement NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4320 : Aérosols

Prévention médicale

Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 et article D. 4152-10 du Code du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

| | |
|-------|--|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations et acronymes

| | |
|-----|--|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CEx | Concentration d'Effet pour X% |
| Clx | Concentration d'Inhibition pour X% |



RACUMIN FOAM

Version 8 / F
102000025363

13/13
Date de révision: 25.05.2022
Date d'impression: 25.05.2022

| | |
|--------------|---|
| CLx | Concentration Létale pour X% |
| Conc. | Concentration |
| DLx | Dose Létale pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |
| IMDG | International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LOEC/LOEL | Concentration/Dose minimale avec effet observé |
| MARPOL | MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| N.O.S./N.S.A | Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs |
| NE/EN | Norme européenne |
| NOEC/NOEL | Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais. |
| No.-CAS | Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS) |
| No.-CE | Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne) |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économique |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses |
| TWA | Valeur limite de moyenne d'exposition |
| UE | Union Européenne |
| UN | Nations Unies |

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Mise à jour rédactionnelle.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.